



## EDITORIAL

L'ensemble du conseil municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour cette année 2010.

L'année qui s'est écoulée a été marquée par l'aménagement du site de la Croix de Chaubouret. Ces travaux ont été menés à bien par la Communauté de Communes, sans oublier l'ancienne municipalité qui a participé activement à l'élaboration du projet. La réalisation a consisté à redessiner les parkings du marché, à créer un espace paysagé et améliorer le départ du chemin piétonnier balisé qui rejoint le village dans le but de le redynamiser en amenant davantage de promeneurs. Les commerçants sont la vie d'un village ; au Bessat, nous avons la chance de compter parmi nous une boulangerie, des magasins de sport, des restaurants et une boutique de souvenirs qui doivent s'épanouir.

Au cours de l'année 2009, la municipalité a mis en place l'agence postale qui nous l'espérons rend les services escomptés.

Pour conclure, je remercie chaleureusement tous les bénévoles et les permanents de notre commune qui n'ont pas ménagé leur peine pour le bon fonctionnement des associations.

Nous avons aussi une pensée pour les personnes âgées ainsi que les habitants qui rencontrent des soucis de santé, nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

Robert TARDY



## SE DEPLACER AUTREMENT AU BESSAT

Dans le Pilat, les déplacements représentent le deuxième poste de dépense des ménages avec environ 8 000 euros par an, c'est aussi la première source d'émission de gaz à effet de serre.

Au vu de ce constat, un partenariat a été engagé entre le Parc Naturel Régional du Pilat et l'association PILATTITUDE pour proposer aux Pilatois d'autres solutions de déplacement (alternatives à la voiture individuelle) sur les communes du Pilat :

- **Les transports publics** : Des dépliants sont disponibles en mairie. Sur le site de la maison du tourisme, vous trouvez également toutes les lignes et les horaires: [www.pilat-tourisme.fr](http://www.pilat-tourisme.fr).

- **Le covoiturage** : Un site de covoiturage sera bientôt opérationnel sur Internet pour s'inscrire et covoiturer de façon régulière ou ponctuelle ... pour les trajets Domicile-Travail, pour les activités des enfants le mercredi ou samedi mais aussi pour aller au cinéma (Saint-Genest Malifaux par exemple) ou faire des courses ...

Une «personne relais» par commune s'est proposée pour informer (sur le fonctionnement du site de covoiturage) et aider les habitants à la mise en place du covoiturage (en créant un fichier des personnes et de leurs déplacements).

Pour le Bessat, il s'agit de Jean-Yves LIOTARD joignable par em@il : [liotard.jean-yves@neuf.fr](mailto:liotard.jean-yves@neuf.fr) ou sinon au 04-77-20-29-79.

Enfin la Semaine de la Mobilité sera reconduite en 2010 sur le territoire du Parc du Pilat. Elle abordera plusieurs thèmes comme le covoiturage, les transports publics, les vélos électriques... autour d'évènements ludiques.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter l'animateur mobilité de « MOPI », Mobilité dans le Pilat, au 06 09 78 45 56, ou [contact@pilattitude.org](mailto:contact@pilattitude.org), ou [www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)

## MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION LOIRE SUD ANTENNE HAUT PILAT

Dans le cadre de la Maison de l'Emploi et de la Formation Loire Sud et de la Mission emploi du Parc Naturel Régional du Pilat, une réflexion s'est engagée afin de travailler à la mise en place d'un site de proximité emploi - formation sur le canton de Saint Genest Malifaux en lien avec les élus de la commune, les partenaires de l'insertion professionnelle (Pôle emploi, Mission Locale, Conseil Général de la Loire...) et de l'orientation (collège et lycée agricole).

Ce travail se concrétise aujourd'hui par l'ouverture le mardi 1er décembre d'une antenne de la Maison de l'emploi et de la Formation Loire Sud à Saint Genest Malifaux grâce à des financements de l'Etat.

Les services développés au sein de cette structure permettront aux habitants du canton de Saint Genest Malifaux en recherche d'emploi, de formation, en réorientation professionnelle ou en démarche de création d'entreprises de trouver un accueil personnalisé à proximité de leur domicile. Ils peuvent bénéficier de conseils divers au quotidien sur leurs parcours professionnels, sur l'accès à l'emploi et à la formation, sur la création d'entreprises. Un espace de documentation et 2 ordinateurs en libre accès permettront au public de disposer de toutes les informations sur les démarches à suivre en matière d'emploi - formation (consultation des offres, rédaction de CV...).

Un accueil personnalisé sera animé par une assistante conseil et par un ensemble d'organismes (Mission Locale Ondaine/Haut Pilat, Cap Emploi, MIFE, Loire Initiative...) qui interviendront sous forme de permanences

Ce lieu se propose, en outre, d'opérer un rapprochement entre les entreprises et les demandeurs d'emploi.

La Maison pour l'emploi et la formation Loire Sud site Haut Pilat est située

CENTRE SOCIAL

Impasse de la Mairie

42660 SAINT GENEST MALIFAUX

TEL 04 77.52.17.55 FAX 04 77.93.40.51

Email : maison-emploi-hautpilat@orange.fr

### Permanences

Mardi et Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00

Mercredi de 13h30 à 17h30

Vendredi de 9 h à 12h et de 13h30 à 15h30

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- Nathalie BASTIN Assistante Conseil Maison de l'emploi et de la Formation Loire Sud - 04 77 52.17.55
- Nelly BERNARD Chargée développement Emploi - Parc Naturel Régional du Pilat - Coordinatrice Maison de l' Emploi et de la Formation Loire sud sites Pilat 04 74 56 75 60

**ENERGIE PILAT ACTU** : Propriétaires, locataires du Parc du Pilat, des aides et des conseils existent pour améliorer votre logement en matière d'énergie.

Pour vous informer, des permanences sont proposées à ST Genest Malifaux et Bourg Argental les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudis de chaque mois.

Pour tout renseignement sur ces permanences, prendre contact avec

- CALL PACT 04 77 43 03 80 pour l'habitat
- HELIOSE 42 : 04 77 31 61 16 ou HESPUL 69 : 04 43 47 80 90 pour l'énergie.

## Présentation du travail sur la charte du Parc naturel régional du Pilat

A quoi ressemblera le territoire du Parc du Pilat en 2025 ?

- les centres des villages seront-ils complètement désertés ou au contraire réhabilités ?
- les agriculteurs auront-ils tous disparu ou seront-ils convertis au bio pour la plupart ?
- les routes d'accès aux villes portes seront-elles embouteillées soir et matin ou les déplacements seront-ils maîtrisés ?

- les commerces de proximité seront-ils tous fermés ou bien redynamisés ?  
- les espèces animales et végétales seront-elles encore davantage menacées ou mieux préservées ?

C'est à un véritable exercice de prospective que des habitants du Pilat et des élus se sont livrés en 2009 pour essayer d'envisager l'avenir du territoire dans le cadre de la révision de la charte du Parc du Pilat.

La charte du Parc est un document qui fixe les grandes orientations de protection et de développement du territoire. Elle est actuellement en cours de révision afin de permettre le renouvellement du label de Parc naturel régional par l'Etat jusqu'en 2025.

En 2009, le travail de révision a commencé par une série d'études sur les paysages, le patrimoine naturel, les activités économiques. Tous les élus et un panel d'habitants ont également été interrogés sur leur perception du Pilat.

Au printemps, dix ateliers citoyens ont réuni plus de 150 habitants.

Parallèlement, les élus et les partenaires du Parc ont été invités à plancher au sein de groupes de travail. Un séminaire de synthèse a permis le 25 juin, de mettre en commun les réflexions et de discuter les grandes orientations de la future charte du Parc.

A l'issue de cette large concertation, trois orientations ont été définies :

- **une gestion maîtrisée des espaces et des ressources ;**
- **des modes de vie plus sobres et plus solidaires ;**
- **des modes de production durable.**

A l'automne, les travaux ont repris. Trois groupes projet ont été constitués pour réfléchir à chacune des orientations et émettre des propositions d'actions à inscrire dans la charte. Tous les débats ont été consignés, mis en ligne sur le [www.pilat2025.org](http://www.pilat2025.org) et nourrissent la rédaction de l'avant-projet de charte actuellement en cours.

En 2010, l'avant projet de charte sera finalisé et présenté au public lors de congrès territoriaux spécialement organisés.

Courant 2011, l'enquête publique sur le projet concernera toutes les communes et intercommunalités du Parc. Le texte définitif sera ensuite soumis en 2012 au vote de l'ensemble des 50 communes concernées par le Parc, les 5 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), les 16 villes portes, les 2 départements de la Loire et du Rhône et la Région Rhône Alpes.

La concertation autour de ce projet a permis de rapprocher le Parc des habitants et l'association des Amis du Parc souhaite poursuivre la démarche des ateliers citoyens.

Si les valeurs portées par le Parc du Pilat vous intéressent et que vous souhaitez être une force de propositions, ou simplement en savoir plus, n'hésitez pas à adhérer à l'association des Amis du Parc dont l'assemblée générale est fixée le 11 février 2010 à 19 heures à la maison du parc à Pélussin.

## INFOS DIVERSES

### VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

Le maire et les conseillers municipaux ont le plaisir de vous inviter à la présentation des voeux le

**VENDREDI 15 JANVIER 2010 à 19 H**  
**Salle communale**

### SAMEDI 9 JANVIER 2010

le Foyer Rural vous invite à participer à la descente aux flambeaux, au feu d'artifice et à partager la Galette des rois  
RV à 17 heures à la Madone pour rejoindre ensemble la salle communale

Le repas des "seniors" a eu lieu le 12 décembre 2009 et a réuni une soixantaine de personnes à l'Hôtel de France. Trois nouveaux participants ont été accueillis. La fête s'est terminée chaleureusement en chansons alors que la neige faisait son apparition.

### REVISION du POS (Plan d'Occupation des Sols)

L'équipe municipale s'est lancée dans la révision du POS pour une transformation en PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour une mise en conformité avec le SCOT (Schéma de Cohésion Territoriale) Sud Loire et le PLH (Plan Local d'Habitat).

Le PLU est le document de référence qui fixe sur le territoire de la commune les dispositions d'urbanisme participant au cadre de vie de ses habitants. Il traduit la volonté de la commune en matière d'aménagement et fixe les conditions d'utilisation des sols.

Cette démarche sera longue : environ 18 mois. Durant toute la durée de la révision, un cahier sera mis à disposition de la population aux heures d'ouverture de la mairie, pour que chacun puisse y noter ses remarques ou ses souhaits.

Une réunion publique se tiendra dans 6 à 9 mois quand le bureau d'étude nous aura présenté le diagnostic de la commune sur les besoins présents et futurs et les possibilités de modifications.

Le Parc Naturel Régional du Pilat, la communauté de communes, les communes voisines, les chambres d'agriculture, de commerce et des métiers, les syndicats intercommunaux, l'Etat, la région sont associés à la révision.

Les objectifs de cette révision sont les suivants :

- permettre une utilisation rationnelle de l'espace et respecter le patrimoine et le cadre de vie ;
- favoriser une évolution équilibrée (diversité de l'habitat, accueil des activités économiques et touristiques
- déterminer un développement harmonieux de la commune et en évitant l'étalement urbain ;
- prendre en compte la protection des zones d'intérêt paysager et des zones agricoles ;
- favoriser le renouvellement de la population raisonnée pour maintenir la vie de l'école.

## ETAT CIVIL

Naissances

Evan ARNAUD  
10/12/2009

Décès

Frédérique CALMELS  
6/11/2009

Joseph KALAMIAN  
9/11/2009